Zeitschrift: Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité international de la Croix-Rouge
Band: - (1949)

Rubrik: Actions de secours en faveur des victimes du dernier conflit mondial

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VII. Actions de secours en faveur des victimes du dernier conflit mondial

Secours aux populations civiles

En *Allemagne*, la reconstitution de sections de la Croix-Rouge dans les principaux *Länder* d'Allemagne occidentale a conduit le CICR à réserver ses actions de secours à la région de Berlin et à l'Allemagne orientale où, en vertu d'accords passés avec les Autorités alliées en 1945 et 1946, il était encore la seule institution humanitaire internationale autorisée à exercer ses fonctions [1].

La représentation du CICR à Berlin, pour cette seule œuvre de secours, a compris trois délégués, trois secrétaires et une dizaine d'employés recrutés sur place.

Le CICR a principalement assisté, durant l'hiver, 100.000 vieillards nécessiteux à Berlin, et près de 140.000 enfants en Allemagne orientale. En été, il a soutenu des colonies de vacances qui ont groupé 58.000 enfants.

Le coût de ces secours a dépassé 3.000.000 de francs suisses, provenant de sources très diverses. Plusieurs gouvernements, de nombreuses Croix-Rouges nationales, des organisations charitables religieuses ou laïques, en particulier le Don suisse et l'Aide suisse à l'Europe, ont répondu aux appels lancés par le CICR en faveur de la population allemande. Des Allemands résidant à l'étranger ont aussi contribué, par leurs dons, à secourir leurs compatriotes.

Des secours furent également distribués à la population civile en *Pologne*. Durant les dix derniers mois de son existence,

---

[1] Voir *Rapport du CICR (1947-1948)*, pp. 88 et 92.

la délégation du CICR à Varsovie distribua des secours d'une valeur totale de 1.250.000 francs suisses.

Le CICR intervint aussi, dans certains cas, d'accord avec les Croix-Rouges nationales, pour secourir les victimes de calamités publiques. C'est ainsi qu'au mois d'août il a prélevé, sur les fonds dont il disposait en propre, une somme de 620.000 francs français en faveur des sinistrés des incendies dans les Landes.

Diverses délégations du CICR ont distribué, notamment à l'occasion de Noël, des vivres, des layettes, des jouets et des dons de diverses natures qui leur avaient été confiés, à des familles nécessiteuses et des enfants. Ce fut notamment le cas à Paris et à Prague.

Secours aux prisonniers et invalides de guerre

Parmi les pays ayant ratifié la Convention de Genève, relative au traitement des prisonniers de guerre, la *Pologne* détenait encore, en 1949, plusieurs dizaines de milliers de captifs. C'est donc vers ce pays que le CICR dirigea son principal effort de secours.

Des vivres, des vêtements, des sous-vêtements, des souliers, des sacs de couchage, des objets de toilette et du savon, du matériel pour cordonniers et tailleurs, et des cigarettes, d'un poids total de 160 tonnes environ, et d'une valeur de 350.000 francs suisses, furent distribués par la délégation du CICR à Varsovie, ainsi que des médicaments, du matériel de pansement, du matériel dentaire, des lunettes et de la littérature médicale, pour une valeur de 21.800 francs.

Grâce aux installations aménagées dans les camps par le CICR, les soins dentaires purent être donnés par des dentistes allemands, sous la surveillance des médecins de la Puissance détentrice.

Quant aux Allemands détenus en *France*, en *Belgique* et en *Hollande*, pour y purger des peines ou comparaître devant les tribunaux, ils reçurent en sous-vêtements, articles de toilette et savon 3249 kilos de secours valant 20.450 francs, à raison de deux pièces de sous-vêtements, deux paires de chaussettes et de dix pains de savon par détenu. Des médicaments, des

vitamines, des lunettes et du matériel pour soins dentaires furent également mis à la disposition des délégués du CICR ; ces secours de caractère médical atteignirent une valeur globale de 22.750 francs.

En même temps, le CICR apportait des *secours intellectuels* tant aux captifs qu'aux prisonniers rapatriés et aux invalides. Plus de 20.000 livres furent distribués et 295 abonnements à diverses revues scientifiques, littéraires, artistiques ou d'intérêt général, déjà contractés l'année précédente, furent renouvelés ; des articles de papeterie furent également mis à la disposition des prisonniers. Certaines demandes individuelles furent retenues, notamment celles qui émanaient de professeurs ou de prisonniers chargés de l'instruction de leurs camarades de captivité ; une centaine de demandes de ce genre furent satisfaites.

Le CICR fit d'importants envois en Allemagne et en Autriche pour les *camps de rapatriement*, les hôpitaux, les sanatoria et les homes d'invalides. La plus grande partie de ces secours provenait des camps de prisonniers de guerre en France. En effet, au fur et à mesure de la fermeture de ces camps, les prisonniers de guerre en instance de rapatriement remettaient au CICR un matériel considérable, neuf ou usagé, qu'ils ne pouvaient ou ne désiraient pas emporter : médicaments, livres, postes de radio, instruments de musique, jeux, disques, machines à coudre, sacs de couchage, etc. C'est ainsi que le CICR put disposer de 7500 kilos de médicaments, valant 80.000 francs. Plus de 10.000 livres furent remis à la Croix-Rouge allemande, avec trois ateliers complets de reliure, pour distribution aux invalides de guerre. En outre, des cigarettes, des articles de toilette, des sous-vêtements et du savon, d'une valeur totale de 64.038 francs furent envoyés aux prisonniers rapatriés de Pologne et de Tchécoslovaquie [1].

A ces divers secours il convient d'ajouter ceux qui furent distribués à des *invalides de guerre:* médicaments, fortifiants, montres Braille, béquilles, prothèses et équipements pour ateliers de rééducation, d'une valeur totale de 150.000 francs.

---

[1] Voir ci-dessus, pp. 15 et 42.

Durant la suspension des relations postales entre l'Allemagne et l'*URSS*, plus de 50.000 colis furent reçus par le CICR à Genève et réexpédiés par ses soins à des prisonniers de guerre dans ce dernier pays.

D'autres actions de secours, notamment en *Grèce*, en *Pologne*, dans l'*Inde*, au *Pakistan*, en *Indochine* et en *Indonésie* seront exposées dans la seconde partie de ce Rapport qui a trait à l'intervention du CICR dans ces différents pays.